

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 436-4



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 8 avril 2014, le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT NO 436-4 : RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NO 436.**

Que ce règlements peut être consulté à l'Hôtel de Ville, au bureau de la greffière, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 13h, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entrera en vigueur le 27 août 2014.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 22 AOÛT 2014.

M^e Jeanne Briand
Greffière